

*Déclaration du SNES lors des commissions paritaires d'affectation des 22-23-24 juin 2009*

Madame le Recteur,

Les organisations syndicales tiennent à dénoncer les conditions dans lesquelles se déroule le mouvement intra 2009. Prétextant une transparence nouvelle auprès des candidats à mutation, l'administration rectorale, remet en cause la place et le rôle des organisations syndicales-ainsi que le paritarisme.

Par les dispositions que votre administration a choisies, Madame le Recteur, le droit de chacun à muter et à obtenir une affectation la plus conforme à ses vœux dans le respect des règles communes est très menacé. Ce qui est en cause aujourd'hui est l'existence de règles transparentes, connues de tous, applicables à tous et la capacité pour les élus du personnel de s'assurer de leur respect. Communiquant des résultats anticipés et non vérifiés par les commissions paritaires, et alors même que les élus n'en avaient pas eu encore connaissance, l'administration prépare une gestion des personnels sans contrôle, qui débouche sur l'arbitraire.

Nous exigeons que le droit de chacun à muter et à obtenir une affectation la plus conforme à ses vœux dans le respect des règles communes soit maintenu, comme cela a été fait par le ministère aux FPMN pour la phase inter-académique.

Nous exigeons donc que les élus des personnels puissent présenter toutes leurs propositions, et être écoutés, et que celles-ci soient étudiées dans leur intégralité et actées en FPMA. Les recommandations ministérielles adressées aux recteurs stipulent que le déroulement des FPMA doit être le même que les années précédentes.

L'académie de Dijon se distinguerait-elle, Madame le Recteur, en empêchant un grand nombre de collègues en poste fixe de muter ? Et en maintenant des affectations aléatoires ?

Par ailleurs, nous dénonçons la multiplication des postes « à profil » qui n'ont aucune raison d'être en technologie, documentation...qui empêchent les collègues affectés dans des établissements classés « ambition-réussite » de muter...et d'y nommer quelqu'un qui n'a pas postulé (maths-physique à Saint-Ex Montceau-les-Mines)...le lycée Charles de Gaulle détient le record avec quatre créations de postes spécifiques à la rentrée 2009-2010, sans parler de celui de SVT bloqué et attribué dès cette année...

Nous dénonçons aussi les nominations « hors-barème », par exemple quand il s'agit de bloquer un poste un an à l'avance alors même que la section européenne n'est pas encore ouverte (SVT à Charles de Gaulle), ou quand il s'agit de ne pas éloigner un enseignant de son conjoint qui est médecin en milieu rural (mathématiques à Chatillon-sur-Seine) au détriment d'une collègue qui attend un rapprochement de conjoint depuis 12ans...

La multiplication des postes à service partagé est inacceptable aussi : il faut revoir ces compléments de service qui, pour certains ont sans doute été fixés l'an passé en fonction du lieu de résidence de l'enseignant-e, et qui sont en décalage total avec la situation de la personne nommée à la prochaine rentrée (maths Arnay-le-Duc et Longvic par exemple)...et qui résultent trop souvent du fait qu'un nombre trop élevé d'HSA est imposé aux autres collègues de la discipline dans l'établissement.

Nous demandons aussi qu'aucun-e TZR ne quitte involontairement le département de son affectation actuelle.

Nous vous demandons de nouveau la tenue d'un GT pour les affectations des TZR et pour les révisions d'affectation début juillet.

Nous rappelons que les collègues ont eu bien du mal à formuler leurs vœux avec la ZRD d'abord mais pas en première position, ils n'ont pas toujours trouvé l'aide et les conseils adéquats auprès des services du rectorat et s'étonnent maintenant qu'avec un barème élevé sur un voeu de type GEO ils n'aient pas de poste fixe fixe. La raison est simple : leur vœu RZD se trouve placé en numéro un Par ailleurs, l'attribution de la bonification de 400 points n'a été qu'un leurre, les collègues n'ayant pas été nommés sur un poste fixe grâce à cette bonification. On leur a fait miroiter l'obtention d'un poste fixe pour tenter de faire passer la départementalisation des zones de remplacement.